



Libre Pensée – Fédération Unie de l'Hérault

Groupe de Montpellier

Espace Martin Luther King, 27 Boulevard Louis Blanc, 34000 Montpellier

Facebook fédération : Fédération de la Libre Pensée 34

Facebook groupe Montpellier : Libre pensée groupe université et citoyens de Montpellier

Twitter : Libre Pensée 34

Site national de la FNLP : <https://www.fnlp.fr/>

Téléphone : 06 74 63 52 15 ; Mél : groupeunivlp34@yahoo.com

Crèche catholique dans les bâtiments de la République :
Robert Ménard, maire pro Macron d'extrême droite de Béziers
condamné par la cour administrative d'appel de Toulouse
Un désaveu pour les ennemis de la laïcité et pour le Préfet de l'Hérault

Dans un arrêt en date du 25 avril 2024, la cour administrative d'appel de Toulouse vient à nouveau de donner raison à la Libre Pensée et de condamner la ville de Béziers. Dans son arrêt du 13 avril 2023, la CAA de Toulouse avait « *annulé la décision de la commune de Béziers d'installer une crèche de Noël en décembre 2020* » dans l'hôtel de ville. Aujourd'hui, dans un arrêt implacable, la CAA de Toulouse a « *rejeté pour irrecevabilité* » une requête du maire tentant d'utiliser une demande de rectification d'erreur matérielle pour revenir sur la question d'ordre juridique, alors même que R. Ménard avait renoncé à se pourvoir en cassation.

En effet, Robert Ménard, Maire d'extrême droite de Béziers, a souhaité installer en décembre 2020 une crèche de la nativité, pour la septième fois, dans l'enceinte de la mairie, en méconnaissance assumée de l'article 28 de la loi de 1905.

A l'époque, un large front d'organisations et élus biterrois s'était constitué pour dénoncer cette atteinte à la laïcité, et cette opération de communication dans le cadre de la campagne de fond mené par la classe politique pour diviser la société sur des bases religieuses.

Ménard battu ? Oui, mais le préfet, donc Macron, aussi !

On pourrait dire qu'il s'agit d'une victoire « contre l'extrême droite ». C'est oublier que le Préfet, à l'époque, n'avait pas voulu intervenir, renonçant à son contrôle de légalité au profit du maire de Béziers avec l'argument suivant « notre analyse, cette année comme l'année dernière, nous a conduits à penser que le juge n'aurait pas suspendu cette année la crèche, compte tenu de l'évolution de celle-ci, au regard de la jurisprudence de 2016. Puisque le caractère prosélyte de son environnement est, à mon sens, moins marqué ».

Quel désaveu pour un représentant de l'Etat !

Pire, l'an passé, c'est aux côtés du Sous-préfet que Ménard a fait ses annonces d'installation d'une crèche catholique, tout sourire et en toute tranquillité.

Relevons également que la négation des lois semble être un trait des coups d'éclats de Ménard, à l'abri du gouvernement, et même avec son soutien. Rappelons que le Préfet Moutouh a tout fait pour soutenir et encourager Ménard, en participant aux processions religieuses et à la messe du 15 août à

ses côtés, ou en refusant de lui rappeler la loi à l'occasion de la crèche ou du refus de mariage d'un couple, dans le but de faciliter l'expulsion d'un immigré.

A ceux qui croient à la fable d'un gouvernement démocratique qui se laisserait bien malgré lui contaminer par une extrême droite réactionnaire qui viendrait gâcher la fête : tout ce qu'il se passe à Béziers, mais partout ailleurs dans le pays, démontre que c'est strictement l'inverse. Ménard ne pourrait pas bouger un pouce si Macron ne l'y encourageait pas. Ménard fait tout haut ce que le gouvernement n'ose pas encore faire trop ouvertement. Les Trente deniers du Macronisme sont le refus absolu et répété de madame Ménard de voter la moindre motion de censure contre le Gouvernement de Macron. Le Ménardisme et le Macronisme : même combat contre la démocratie et la laïcité !

La Libre Pensée continue plus que jamais de considérer que la loi de 1905 et la jurisprudence qui en découle permet, encore pour le moment, de défendre la laïcité et la république contre la macronie et ses sbires.

Ménard a encore perdu, la Libre Pensée a encore gagné.

Dura Lex, Sed Lex !